

ARRÊTÉ EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 1673

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT la Commission d'enquête  
sur la santé et le bien-être social

-----ooo0ooo-----

IL EST ORDONNE, sur la proposition du  
Premier ministre:

QUE le délai accordé pour faire rapport  
sur l'assurance-maladie, accordé à la Commission  
d'enquête sur la santé et le bien-être social, et  
qui avait été fixé au 1er juillet 1967, soit prolongé  
jusqu'au 15 août 1967.

Approuvé ce 22<sup>e</sup>  
jour de juin, 1967.

*Daniel Johnson*

*Wayne ...*  
LIÉUTENANT-GOUVERNEUR